Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212202683-20260423-TAUXIMP2026-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation 16/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUCA

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la mairie de Ruca, sous la présidence de Monsieur Dominique PERCHE, Maire.
Etaient présents : Dominique PERCHE. Claude LAYEC. Louis-Claude GICQUEL. Mathieu FAVREL. Pierrick CARFANTAN. Véronique LE BIDEAU. Lydia GIRARD. Cécile RUELLAN. Karine CHANTOISEL. Rodolphe GROUAZEL. Céline LEGENDRE. Pascal HINGANT. Denis HAMON. Julie BERTHELOT.
Était absente : Vanessa DARCOURT
A été nommé secrétaire de séance : Julie BERTHELOT.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de définir les taux d'imposition relatifs aux taxes locales pour l'année 2026.

→ Taxe foncière (bâti)	34.62
→ Taxe foncière (non bâti)	68.85
→ Taxe d'habitation	13.26

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DECIDE DE MAINTENIR LES TAUX D'IMPOSITION 2025 POUR L'ANNEE 2026 comme énoncé ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision.

FAIT A RUCA LES AN, MOIS ET JOUR SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

MAIRIE DE RUCA
Côtes d'Armor